

## **SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le quatorze septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis salle de la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis REYNAUD, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents

**Excusés :** Denis.GRANJEAN (donne pouvoir à Laëtitia GIRARD ) - Thierry GIRARD (donne pouvoir à Serge REVEL) - Marie-Pierre PETIT

Laëtitia GIRARD est nommée secrétaire de séance

Le dernier compte rendu du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **• Délibérations :**

#### **1/ RYTHMES SCOLAIRES**

Laëtitia GIRARD fait le point sur les activités périscolaires.

77 enfants sont inscrits aux TAPS soit une augmentation par rapport à l'année précédente.

Elle présente les intervenants sélectionnés pour 1<sup>er</sup> trimestre 2017 :

- Nathalie PIENOZ arts créatifs
- Sébastien DURLIN environnement
- Archéopatrimoine 32,50 € de l'heure soit une hausse de 2,50 € par rapport à 2016
- Stéphanie gymfit

Elle propose deux nouvelles activités pour le 2<sup>ème</sup> trimestre :

- Sabre laser 35 € de l'heure
- Association hip hop 38 € de l'heure + 16 € le trajet

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De mettre en place ces deux activités pour le 2<sup>ème</sup> trimestre selon le tarif cité
- De charger le Maire des dossiers relatifs à ce sujet

#### **2/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Suite à un dépassement de crédit en investissement, le conseil municipal doit prendre une décision modificative budgétaire pour virer les crédits nécessaires aux dépenses comme suit :

- 8000 € sur la ligne 202 + 8000 € sur la ligne 2135
- 7000 € sur la ligne 2031 + 7000 € sur la ligne 2313

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prendre la décision modificative budgétaire citée ci-dessus
- De charger le Maire des dossiers relatifs à ce sujet

#### **3/ MODIFICATION TARIFS BIBLIOTHEQUE :**

Suite à la délibération n° 212-2017-212 prise par la communauté de communes Vals du Dauphiné concernant la modification des tarifs bibliothèque et afin d'harmoniser le tarif des bibliothèques du territoire, il convient d'approuver cette modification comme suit

Abonnement annuel :

- Adulte 10 €
- Enfant jusqu'à 18 ans gratuit
- Public tarif réduit (étudiant de – de 26 ans, personne allocataire, personne de plus de 65 ans non imposable) 5 €

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la modification des tarifs bibliothèque cités ci-dessus
- De charger le Maire des dossiers relatifs à ce sujet

#### • **Routes :**

Henri PEGOUD fait le point sur les travaux concernant les routes.

En accord avec la communauté de communes, il a été décidé de réfectionner de nombreuses impasses :

- chemin des Pérelles en enrobé pour 5 373 € TTC
- impasse du Naizet enrobé pour 15 382 € TTC et fin en enrobé
- Impasse Fragnerie rattrapage en bicouche pour 4 128 € TTC
- Impasse des Prairies enrobé pour 4 718 € TTC
- Impasse des Hantheys en bicouche pour 2 358 € TTC
- impasse de la Boule pour 2 300 € TTC
- emplois partiels pour 24 858 €

Soit un coût total de 59 123 € pour l'année

Des devis ont été demandés pour effectuer des travaux à la Fragnerie afin de neutraliser l'eau qui vient de Pont de Beauvoisin :

- Entreprise FAVIER pour 8 400 €
- RM entreprise pour 8 200 €
- Monin TP pour 5 700 €

L'élagage doit s'effectuer en automne, il reste 110 heures à utiliser

Un projet de goudronner le chemin derrière l'école primaire est à l'étude, il convient de réfléchir au devenir de la citerne d'eau qui prend beaucoup de place sur le parking des instituteurs.

#### **DIVERS :**

- Le Maire a fait pression aux VDD pour maintenir le bus le mercredi à 11h30 afin de transporter les enfants inscrits au centre de loisirs de Pont de Beauvoisin. Une convention a été signée avec la communauté de communes. Nos employés communaux Carole et Jérôme se charge du transport. Le coût du trajet s'élève à 0,90 €.
- La commission petite enfance a décidé d'augmenter les places au centre de loisirs 40 places au total à Pont de Beauvoisin et 40 places à Aoste, 2 agents ont été recruté à cet effet.
- La commission souhaite aussi relancer les chantiers jeunes pour les 16 à 20 ans, 3 contrats seront mis à dispositions sur Pressins.
- Alain QUENE rappelle qu'il n'y a plus de PLU actuellement sur la commune et que tout est géré par le RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Didier RABATEL rejoint le conseil municipal

- Laëtitia GIRARD précise que Martine BOYER va suivre une formation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours
- Béatrice VINCENT NICOLET a relancé le projet de passeports jeunes, il convient de faire un appel à candidature.
- Isabelle PEGOUD a participé à la réunion ADMR qui manque énormément de bénévoles.